FORMATION

INITIATION AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (à destination de non-juristes)

La Londe Les Maures (83), 8-12 octobre 2012

Ecole thématique CNRS

OBJECTIFS

Sur le plan scientifique, il s'agit de permettre aux participants :
- de se familiariser avec le raisonnement juridique ;
- et d'acquérir les clefs pour comprendre le droit de l'environnement, ses sources, ses principes, ses outils, ses acteurs ;
- d'être en mesure de conduire des recherches simples sur le droit de l'environnement, de manière autonome à partir de bases de données ;
- d'acquérir une culture commune permettant un dialogue interdisciplinaire, avec à terme le montage de projets collectifs ou des publications communes ;
- de réfléchir à l'appréhension par le droit des concepts, découvertes, innovations scientifiques dans l'optique d'une meilleure articulation sciences/action publique, scientifiques/gestionnaires.

Ainsi, l'Ecole thématique *Initiation au droit de l'environnement* ambitionne de **favoriser le développement des recherches interdisciplinaires** sur l'environnement à travers la consolidation d'une communauté de recherche. L'école fournira l'occasion de montrer les questions que se posent les juristes, ce qu'ils admettent comme «preuve» valide, ce qu'ils attendent des autres disciplines, mais aussi d'explorer les concepts à la frontière de plusieurs disciplines et de réfléchir sur leurs potentiel interdisciplinaire, concepts (normes, effectivité/efficacité, gouvernance…). L'école devrait permettre également aux chercheurs et enseignants-chercheurs de **mieux articuler leurs recherches avec les besoins des gestionnaires et « décideurs »**.

PUBLIC CONCERNÉ

- ➔ Chercheurs et enseignants-chercheurs, doctorants, ingénieurs non-juristes mais ressentant le besoin d'une initiation au droit de l'environnement (CNRS, INRA, IRD, CEA) parce qu'ayant besoin de comprendre voire utiliser le droit de l'environnement dans leur recherches, ou parce que désireux d'intégrer ou lancer des projets pluridisciplinaires ou interdisciplinaires associant des juristes.
- ➔ Aucun pré-requis n'est exigé. La formation commence par une mise à niveau en droit (initiation au droit).
- ➔ Les participants doivent venir avec leurs propres questionnements sur le droit, le droit de l'environnement, ce qui enrichira les discussions et les rendra plus concrètes. Lors de la confirmation d'inscription, il leur sera demandé de préciser leurs attentes, afin de les cerner et d'y répondre au mieux, en remplissant un questionnaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Le programme est découpé en 7 modules d'une demi-journée chacun.
Modules 1 à 5 : chaque module est composé d'une « leçon » suivie d'exercices encadrés. Les exercices permettront notamment aux participants de se familiariser avec le raisonnement juridique à travers l'étude poussée de décisions de justice, qui seront décortiquées afin de faire ressortir les constantes de ce type de raisonnements.
Modules 6 à 7 : exercices pratiques en petits groupes.

L'articulation entre des « leçons » et de nombreux exercices pratiques permettra aux participants de s'approprier la matière rapidement.

Lundi 8 octobre 2012

Arrivée des participants à La Londe Les Maures à partir de 11 heures.

Déjeuner à 12h30

Module 1. Introduction au droit (14h-18h30)

Comment définit-on une norme, une règle, le droit ? Notions d'obligation, de contrainte, de sanction. Règle morale et règle juridique. Éléments historiques. Distinction droit public et droit privé. Distinction droit interne, droit européen, droit international. Conflits de normes et hiérarchie des normes

- ⇨ Présentation de textes différents pour illustrer la variété du phénomène juridique (loi, directive, règlement, circulaire, jugement, avis du comité d'éthique…) et des obligations (obligation de moyen et de résultat, obligation quantifiée, obligation atténuée, obligation sanctionnable et non sanctionnable, exemples de *soft law* et *hard law*)

Mardi 9 octobre 2012

Module 2. Les sources et acteurs (9h-12h30)

Qu'est-ce que le droit de l'environnement ? Notion d'environnement, sources du droit de l'environnement (internationales, européennes, constitutionnelles, législatives, règlementaires, rôle de la jurisprudence)
Caractères du droit de l'environnement : jeunesse, foisonnement, complexité, évolutivité, éclatement, participation et transparence
Le qui fait quoi ? L'administration de l'environnement, les ONG, les entreprises, les citoyens
Exercice :
Analyse d'un contrat environnemental (contrat Natura 2000 ou contrat agri-environnemental)

Module 3. Les principes (14h-18h)

A quoi servent les principes ?
Le principe de prévention
Le principe de précaution
Le principe de développement durable
Le droit de l'homme à un environnement sain (aspects substantiels et procéduraux)
Le principe du pollueur payeur
Exercices :
• commentaire dirigé d'une décision question prioritaire de constitutionnalité
• commentaire du règlement sur l'écoconditionnalité dans l'agriculture

Mercredi 10 octobre 2012

Module 4. La réparation des dommages (9h-12h30)

Problèmes d'effectivité du droit de l'environnement. Sanction pénale. Sanction administrative. Réparation civile. Compensation écologique – « prix de la nature »
Exercices :
• commentaire dirigé d'une décision de justice
• décortiquer l'affaire de la fuite de l'oléoduc sur la Crau

Sortie sur le terrain (après-midi)
Parc national de Port-Cros : guide naturaliste et rencontre avec des acteurs locaux

Jeudi 11 octobre 2012

Module 5. Illustration (9h-12h30)

Choix d'une politique qui sera décrite plus dans le détail, en fonction du profil des participants (Natura 2000, politique climatique, dissémination des OGM dans l'environnement…) – exercice en fonction.

Module 6. Exercices pratiques (14h-17h30)

Un exercice pratique réalisé en sous-groupes avec à la fin restitution aux autres groupes. Le participant s'inscrit dans les groupes en fonction de son besoin professionnel. Les sujets sont donnés à titre indicatif ; ils seront précisés en fonction des besoins des participants.

• Un riverain d'une usine de pesticides, angoissé de vivre dans son immédiate proximité et très mécontent de n'avoir aucune information sur les risques et incidents déjà enregistrés et sur la conduite à tenir en cas d'accident, souhaiterait porter plainte contre les dirigeants de l'exploitation et obtenir des conseils sur le droit européen applicable [droit de l'homme à un environnement sain, portée de la Charte de l'environnement, accès au juge, installations classées et établissement dangereux, rôle du juge, jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme].

• Une entreprise souhaite lancer un nouveau produit insecticide à partir d'une nouvelle molécule qu'elle vient de découvrir et breveter. Elle vous demande si le principe de précaution fait peser sur elle des obligations particulières, quelles sont les éventuelles procédures qu'elle doit suivre à cet effet et quels sont les risques qu'elle encourt en cas de dommage à l'environnement ou à la santé des personnes [principe de précaution, installations classées, procédures d'enregistrement, REACH, responsabilité].

• Une ONG est créée pour protéger les tortues marines *Caretta Caretta.* Elle vous consulte pour l'aider à déterminer les actions prioritaires à conduire et promouvoir et leur traduction juridique. [zonage écologique, milieu marin, aires marines protégées, développement durable, conciliation avec les activités touristiques, pêche etc.].

Vendredi 12 octobre 2012

Module 7. Exercices pratiques (9h-12h30)

Fin de l'exercice pratique et restitution.

Déjeuner à 12h30

Départ des participants

Comité scientifique

Mathilde Boutonnet, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Chaire partenariale CNRS droit de l'environnement (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Robert Chenorkian, Professeur à l'Université de Provence, DSA INEE CNRS

Olivier Godard, Directeur de recherche au CNRS (Polytechnique)

Joël Guiot, Directeur de la fédération de recherche ECCOREV

Yann Kerbrat, Professeur à Aix-Marseille Université (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Rostane Mehdi, Professeur à Aix-Marseille Université (CERIC), Directeur de l'UMR7318, Aix-en-Provence

Philippe Le Prestre, Professeur à l'Université de Laval

Vanessa Richard, Chargée de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Eve Truilhé-Marengo, Chargée de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Marcelo Varella, Professeur à l'UniCEUB (Brasilia)

Equipe pédagogique

- Mathilde Boutonnet, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Chaire partenariale CNRS droit de l'environnement (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

- Isabelle Doussan, Directrice de recherche à l'INRA (CREDECO, Nice)

- Laurent Fonbaustier, Professeur à l'Université Paris Sud

- Yann Kerbrat, Professeur à Aix-Marseille Université (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

- Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

- Vanessa Richard, Chargée de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

- Eve Truilhé-Marengo, Chargée de recherche au CNRS (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

- Pascale Steichen, Professeur à l'Université de Nice (CREDECO, Nice)

INFORMATIONS GENERALES

La Londe Les Maures (83)
http://www.ot-lalondelesmaures.fr/la-londe-cote-mer/

Hébergement : **Odalys**
Résidence L'Ile d'Or
Chemin de l'Argentière
Agelonde 83250 LA LONDE LES MAURES

Comment s'y rendre

En train : Gares de Toulon (30 km) ou Hyères (12 km) puis service de bus jusqu'au centre-ville de La Londe (3 km).

En avion : Aéroports de Toulon-Hyères (12 km), Marseille (120 km) ou Nice (155 km).

En voiture :

En provenance de Paris :
Suivre l'autoroute A7 puis l'autoroute A8 en direction d'Aix en Provence, puis en direction de Toulon. Après avoir traversé Toulon, prendre l'autoroute A 57, puis A570 direction Hyères. Continuer sur la D 98 en direction du Lavandou / St-Tropez : sortir à La Londe les Maures. Au 1er rond-point suivre le port les plages. Au 2ème rond-point suivre L'Argentière puis Agelonde / Odalys.

En provenance de Nice :
Suivre l'autoroute A8, puis prendre l'autoroute A57, direction Toulon. Prendre l'autoroute A570 direction Hyères. Continuer sur la D 98 en direction du Lavandou / St-Tropez : sortir à La Londe les Maures. Au 1er rond-point suivre le port les plages. Au 2ème rond-point suivre L'Argentière puis Agelonde / Odalys.

Organisation et coordination
Donia Landoulsi-Faure, ingénieur d'études (CERIC, UMR7318, Aix-en-Provence)

Contacts, renseignements et inscriptions

http://dr12.azur-colloque.cnrs.fr

CERIC (UMR 7318 CNRS-Aix-Marseille Université)
Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires
Faculté de Droit et de Science Politique
Espace Cassin - 3 Avenue Robert Schuman
13628 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
Tel. 04.86.91.42.47 Fax. 04.86.91.42.50
donia.landoulsi@orange.fr maljean.dubois@wanadoo.fr